



Bourse Départementale du Travail
1, place de la Libération
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01.48.96.36.37
Fax : 01.48.30.98.69
Site internet : www.cgt93.fr
E-mail : udcgt93@wanadoo.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passer du CNE au CDI : 15 000 salariés concernés en Seine-Saint-Denis !

De nombreuses organisations syndicales avaient contesté la mise en place du Contrat Nouvel Embauche qui aggravait la précarité.

Ce contrat était destiné aux petites entreprises, prévoyait une période d'essai de deux ans, un licenciement plus facile au profit de l'employeur.

Le Gouvernement a été contraint de reconnaître que le CNE était contraire au droit international du travail. Sur le 93 : 15 000 salariés seraient concernés.*

Les CNE doivent être transformés en Contrat à Durée Indéterminé.

Pour aider les salariés à passer du CNE au Contrat à Durée Indéterminé, **la CGT met en place un dispositif d'information avec un numéro Indigo : 0 820 20 70 33** (coût : 0,09 centimes d'euros TTC par minute).

* Source DDTEFP 93.

Les entreprises de moins de 20 salariés sont à l'origine de 91% des CNE sur le 93.

Bobigny, le 6 mars 2008